

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr.
Un an 16
Six mois 8
Trois mois 4
Poste : 25 fr.
Un an 18
Six mois 10
Trois mois 5

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGRÈL et BULLIER,
Place de la Bourse, 39.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
8 Septembre 1876.

Bulletin politique.

Le succès des Turcs n'a rien de surpre-
nant. Il était impossible que le petit peuple
serbe, avec son armée régulière de quelques
milliers d'hommes mal instruits et ses le-
vées faites à la hâte, pût résister longtemps
à l'armée turque. L'appui du Monténégro
ne lui semblait pas devoir changer beaucoup
l'état des choses. Si déterminés, en effet, que
soient les Monténégrins, ils ne sont ni assez
nombreux ni assez bien organisés pour
prendre sérieusement l'offensive contre une
puissance qui peut encore mettre en ligne
de grandes armées.

Les événements ont justifié ces prévisions.
Mais justifient-ils également tout ce que l'on
débile aujourd'hui en l'honneur des Turcs,
afin de prouver que le *malade* est très-bien
portant ? Ce n'est pas notre avis. Nous le
disons sans parti pris, car entre les maîtres
actuels de Constantinople et ceux qui sem-
blent appelés à leur succéder, notre impar-
tialité est absolue.

En somme, les Turcs, puissance de
35,000,000 d'âmes appuyée sur les restes
d'une organisation militaire qui fut redouta-
ble, n'ont eu à combattre que les Serbes et
les Monténégrins, deux peuples dont toute
la population ne s'élève pas à 1,500,000
âmes. Joignez-y quelques bandes d'insur-
gés épars dans la Bosnie et l'Herzégovine, et
c'est tout.

Véritablement, il n'y a pas lieu d'être émer-
veillé qu'avec une telle disproportion de
force les Turcs aient pu, non sans peine, ob-
tenir des succès. Si l'on en a été surpris,
c'est d'abord parce que les forfanteries des
Serbes avaient été prises trop au sérieux ;
c'est aussi parce que l'on avait trop compté
sur un soulèvement de toutes les popula-
tions chrétiennes de la Turquie d'Europe.

Les Russes croyaient-ils à ce soulèvement
autant qu'ils le disaient ? C'est douteux. Ils
ne peuvent ignorer que des populations habi-
tuées au joug depuis plusieurs siècles, sans
armes, sans lien entre elles, n'ayant jamais
fait un service militaire quelconque, habi-
tant en majorité un pays ouvert, ne sauraient
se soulever en masse à moins qu'il n'y ait là
une armée solide pour les soutenir et les
organiser.

La Russie songeait-elle à jouer ce dernier
rôle ? On doit le croire, car cela seul ex-
plique la conduite qu'elle a tenue depuis six
mois.

Pourquoi a-t-elle changé d'avis ? proba-
blement parce qu'elle a trouvé au dehors des
refus de concours et des menaces de résis-
tance qui l'ont engagée à la sagesse.

La question est de savoir si elle a dit son
dernier mot. Dans tous les cas, la campagne
actuelle prouve uniquement que la Turquie
est encore assez forte pour vaincre les Ser-
bes, c'est-à-dire une peuplade qui repré-
sente, non pas comme richesse et ressources,
mais comme population, deux de nos départe-
ments. Il n'y a rien là qui garantisse la vi-
talité du Turc et qui puisse nous rassurer
contre l'ambition du Russe.

Notre conclusion, c'est que la France doit
rester le plus possible à l'écart des dange-
reuses négociations qui vont s'ouvrir. Ne
soutenons pas les prétendus protecteurs des
chrétiens d'Orient, leur zèle est trop suspect ;
mais n'allons pas croire que la Turquie peut
tenir les engagements qu'elle a pris envers
les chrétiens et réparer le mal que, dans ces
derniers temps, elle a fait par déloyauté et
inertie aux catholiques.

Chronique générale.

Le maréchal de Mac-Mahon est parti
mardi de Paris à onze heures, accompagné
de M. le général marquis d'Abzac, de M. le
colonel Broye, ses aides-de-camp ; de M.
de la Panouze, son officier d'ordonnance, et
de M. Blavier, officier de paix. Il est arrivé

à cinq heures à Dijon, où il a dîné, et à neuf
heures du soir au château de Sully, chez
M^{me} la marquise de Mac-Mahon, sa nièce,
où il a couché. Mercredi matin, à trois heu-
res (on voit que le Maréchal est matinal), il
est parti par un train spécial pour Autun,
afin d'assister aux grandes manœuvres du
8^e corps.

A six heures, le Maréchal montait à che-
val à Etang et assistait aux manœuvres exé-
cutées dans les environs de Luzy par le 8^e
corps. L'attaché militaire anglais l'accompa-
gnait.

L'objectif de la division Gallifet était de
pénétrer dans le bassin de la Loire par le
massif du Morvan. La division de Kerledec
avait pour mission de s'y opposer.

Le Maréchal est arrivé ce matin (vendredi)
à Lyon, qu'il n'a dû que traverser d'ailleurs,
pour assister aux grandes manœuvres du
corps de Bourbaki, et y revenir demain sam-
edi pour séjourner jusqu'à dimanche et re-
partir enfin pour Besançon, où ont lieu les
grandes manœuvres du corps du duc d'Au-
male.

Un décret en date du 5 septembre convo-
que, pour le dimanche 1^{er} octobre, les élec-
teurs des arrondissements de Senlis (Oise),
de Toul (Meurthe-et-Moselle) et d'Auch
(Gers), de la deuxième circonscription de
l'arrondissement de Cambrai (Nord) et de la
deuxième circonscription de l'arrondisse-
ment de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).
Ces vacances ont été produites par la mort
de M. Sébert, du centre gauche, Parsy, de
la gauche républicaine, et Camille Claude,
de l'union républicaine, et par l'invalidation
des élections de MM. Tron et Peyrusse ;
pour ce dernier, c'est la deuxième fois qu'il
voit son élection invalidée.

Après ces élections, il ne reste plus qu'un
siège vacant, celui de Marennes (Charente-
Inférieure). On ne voit pas trop pourquoi les
électeurs de cet arrondissement ne sont pas
convoqués en même temps, puisque M. Du-
faure, sans attendre la validation de son élec-
tion au Sénat qui est certaine, a donné sa

démission qui a été acceptée. Est-ce que les
républicains n'auraient pas encore trouvé le
candidat qu'ils feront patronner par l'admini-
stration pour la succession du garde des
sceaux ? On dit cependant que M. Ancêtreau,
ancien préfet du 4 septembre et ancien dé-
puté, a été choisi par un comité électoral ré-
publicain. Ou bien craindraient-ils de voir
un bonapartiste recueillir la succession du
ministre de la justice ? Peut-être alors regret-
teraient-ils d'avoir fait de M. Dufaure un sé-
nateur ?

Il résulte des dépêches de tous les préfets
arrivées au ministère de l'intérieur, que l'an-
niversaire du 4 septembre en France a eu
lieu partout sans aucune manifestation, et
que nulle part l'ordre n'a été troublé.

On s'est borné à banqueter ça et là ; on a
débité de mauvais discours dans lesquels on
a célébré la date « glorieuse » du lendemain
de Sedan. Cette date funèbre qui rappelle à
beaucoup d'entre nous que le sang des leurs
a coulé sur les champs de bataille des Arden-
nes, — cette date pour les frères et amis sert
de prétexte à des festins démocratiques. Le
sentiment patriotique fera éternellement dé-
faut à ces citoyens.

On écrit de Genève à l'Estafette

« La nouvelle donnée par la *Revue poli-
tique*, et d'après laquelle le prince Gortscha-
koff aurait demandé la réunion d'un congrès
européen pour régler la question d'Orient,
est exacte.

« Ce congrès se réunirait à Bruxelles ou
à Berne.

« La Russie, l'Allemagne, l'Italie et la
France ont adhéré à cette proposition. On
attend encore les adhésions de l'Angleterre,
de l'Autriche et de la Turquie. »

L'autorité militaire vient d'être prévenue
que des entraîneurs étrangers font depuis
quelques jours des lâchers de pigeons de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA VOUVRE

I.

UN HEUREUX HASARD.

Ceux qui ont passé quelque temps dans les po-
ssibles montagnes de Franche-Comté, et assisté
à la vie rustique d'une maison de paysan, à
quelque veillée d'hiver, ont tous entendu parler
de la vouivre, serpent ailé, être magique, qui, dit-
on, glisse dans les airs comme une lueur rapide,
se baigne dans les flots comme une autre Mélusine,
et porte à son front une escarboucle plus précieuse
que tous les diamants de la couronne de France.

Les amateurs de vieilles traditions ne sont pas
d'accord sur l'idée symbolique qui doit être repré-
sentée par cette merveilleuse créature, et M. D.
Monnier qui a écrit tant de curieuses pages sur les
vieilles croyances, de nos aïeux, n'a pu lui-même,
avec tout son savoir et son habileté, résoudre cette
importante question.

Beaucoup de gens pensent que la vouivre est
tout simplement l'emblème de la fortune, qu'elle
en représente la rapidité par ses ailes, l'éclat par
son escarboucle, les détours capricieux par ses
anneaux de couleuvre.

Ce que la tradition affirme, c'est que la vouivre,
avant de se plonger dans les sources solitaires et
les ruisseaux voilés dont elle aime à fendre l'onde
limpide, dépose sur le rivage cette splendide esca-
rboucle qui est son œil, sa prunelle, sa lumière.

Si, dans le moment où elle s'abandonne ainsi
à la volupté de son repos, quelqu'un pouvait adroi-
tement s'emparer de ce diamant inappréciable
qu'elle a soin de cacher entre les roseaux les
plus élevés, ou dans le gazon le plus touffu, ah !
celui-là serait assez riche ; car ni les mines du
Brésil, ni les montagnes de l'Oural n'ont jamais
livré aux regards avides des hommes un diamant
pareil.

Une foule d'ambitieux Franche-Comtois ont rêvé
la conquête de ce trésor, et ont guetté la vouivre au
bord de maint lac et de maint ruisseau.

Moi-même je me souviens qu'aux jours de l'en-
fance, de cet âge crédule, de cet âge sans pitié,
comme a dit le bon La Fontaine, j'ai plus d'une
fois erré le long des bords du Doubs avec l'espé-
rance d'y voir descendre la vouivre, et la pensée
coupable de lui dérober son œil unique.

Il faut croire que les bonnes vieilles femmes qui

voulaient m'enseigner de point en point les habitu-
des et l'itinéraire de la vouivre n'étaient pas si
instruites qu'elles le prétendaient, ou ne voulaient
point me faire profiter de leur instruction ; car je
n'ai jamais pu, à mon grand regret, je l'avoue, lui
enlever son escarboucle.

Mais Paul Dubois la lui enleva une fois, il y a
environ cent ans, et je puis vous dire ce qui en
arriva.

Paul Dubois était le plus jeune fils d'un brave
vigneron de Moutier, qui, par ses habitudes d'or-
dre et de labeur, était parvenu à se faire une
honnête aisance.

De six beaux enfants que le ciel lui avait donnés,
quatre garçons et deux filles, les cinq premiers
avaient été, dès leur bas âge, appelés à partager
les travaux de leurs parents.

Tandis que les garçons s'en allaient avec leur
père labourer les champs et planter des ceps de
vigne, les jeunes filles aidaient leur mère dans ses
occupations domestiques ; elles prenaient soin des
bestiaux, préparaient les repas des gens de la
maison et filaient le chanvre pour faire des vête-
ments.

Paul naquit à une époque où la famille commen-
çait déjà à jouir d'une petite fortune acquise peu à
peu, et arrosée de bien des sueurs.

Plus heureux que ses frères, au lieu d'être as-
treint à la rude tâche de chaque jour, il fut confié

aux soins d'un instituteur que l'on regardait comme
un grand savant ; car il faisait une addition en un
clin d'œil, et lisait couramment les vieux actes écrits
sur parchemin.

La bonne madame Dubois, qui adorait son der-
nier-né, voulut qu'il reçût l'éducation d'un clerc,
et dans ses rêves d'amour maternel, elle le voyait
déjà revêtu de la soutane, chapelain de quelque
grand seigneur, ou, si sa vocation ne le portait pas
vers l'état ecclésiastique, elle se le représentait
investi des honorables fonctions de tabellion ; et, qui
sait, peut-être même bailli du district.

A sa prière, le curé de Moutier avait bien voulu
donner quelques leçons de latin à ce petit benja-
min, et les bonnes dispositions de l'enfant ne con-
tribuaient pas peu à entretenir dans le cœur de sa
tendre mère une naïve pensée d'orgueil et un am-
bitieux espoir.

Mais un soir que Paul rentrait sous le toit paternel,
apportant en triomphe une belle grande page qu'il
venait d'écrire avec tous les procédés de la plus élé-
gante calligraphie, un problème d'arithmétique qu'il
avait lui-même résolu, et un livre que son maître lui
avait donné comme un témoignage éclatant de sa-
tisfaction :

— En voilà assez, dit le père Dubois ; Paul ne
retournera plus à l'école ; je suis fort content qu'il
manie si bien la plume et qu'il s'entende à
ranger en bon ordre des chiffres sur le papier ;

leurs colombers militaires au pied même du Mont-Valérien. Des mesures sont prises pour empêcher la continuation de ces agissements.

Des arrestations par la gendarmerie pour infractions aux ordres d'appel des réservistes viennent de commencer dans le département du Nord. Les ordres donnés sont extrêmement sévères pour les délinquants.

On a en ce moment de fortes présomptions pour croire qu'une manifestation en faveur de l'amnistie pourrait bien éclater à Lyon, sur le passage du maréchal.

On lit dans l'Union nationale de Montpellier :

« Depuis plusieurs jours, dès cinq heures du matin, des enfants estropiés et bancroches, pour un pauvre salaire, parcourent les rues et les places, criant à tue-tête que la pétition pour l'expulsion des jésuites se signe dans tel ou tel cabaret. Ils appellent le client à consommer l'absinthe et à signer la pétition.

« Depuis 1870, la République nous avait habitués à bien des abaissements ; mais jamais turpitude plus cynique ne s'était étalée sous les yeux du public.

« Pendant que cette pétition recueillie à grand-peine des signatures avinées, les pères jésuites font entreprendre, dans notre ville, un immense travail de maçonnerie qui sera peut-être le seul chantier ouvert dans le courant de l'hiver prochain.

« Qui sait si quelque signataire, guéri de la soif et poussé par la faim, ne viendra pas quelque jour demander du travail aux révérends pères ? »

La Liberté assure qu'une circulaire ministérielle sera adressée prochainement aux chefs de corps en vue de prescrire aux autorités militaires de rendre les honneurs funèbres aux membres de la Légion d'Honneur, aux grands fonctionnaires, etc., conformément au décret de messidor, sans qu'il y ait lieu de prendre en considération le fait de la levée du corps sans le concours d'un des cultes reconnus par l'Etat.

Ce journal ajoute cependant que le chef du détachement aurait le droit de se retirer avec sa troupe si, au bord de la tombe du défunt, il venait à être prononcé des discours anti-religieux ou propres à affaiblir le respect de l'armée pour les lois existantes et la discipline.

D'un autre côté, le Moniteur universel, qui est en mesure d'être bien informé, dit qu'il ne faut pas accepter sans réserve la nouvelle donnée par la République française, au sujet d'une circulaire que le général Berthaut aurait adressée aux commandants de corps pour déterminer les cas où l'autorité militaire doit intervenir désormais aux enterrements.

cela peut servir dans l'occasion. Mais il en sait déjà plus que je n'en ai jamais appris ; je ne veux pas faire de lui un monsieur qui porte des culottes de soie et batte le payé des grandes villes, tandis que ses frères travailleront comme des manœuvres. Nous sommes vigneron de père en fils, tous gens probes et sans reproches, Dieu soit loué ! Je veux qu'il soit vigneron comme nous, et, dès demain, je lui mets le hoyau entre les mains.

La pauvre mère souffrit beaucoup en entendant formuler cet arrêt.

Cependant elle comprenait qu'elle ne pouvait équitablement établir une distinction si marquée entre ses enfants, en dévouer un à la tâche facile de l'école, et laisser les autres s'épuiser toute l'année dans un travail pénible.

Elle savait d'ailleurs que quand son mari exprimait en termes si nets une résolution, il ne fallait pas tenter de l'en faire changer.

Elle baissa la tête en silence, étouffant au fond de son cœur un gros soupir, et se résigna, attendant du temps et des circonstances un moyen de faire revivre et de mettre à exécution ses projets.

Paul prit la serpe et le hoyau, et s'en alla avec ses frères travailler à la vigne. Mais il était aisé de voir que ce travail lui causait une peine extrême, et qu'il ne l'entreprenait que pour obéir à la volonté de son père.

Les jours suivants, cet acte de résignation frappa

Malgré les affirmations des journaux républicains, la santé de M. Thiers est toujours fort chancelante. Ainsi, on écrit qu'il ne sort plus qu'en voiture. Il a dû renoncer aux promenades à pied.

Le banquet qui se prépare à Marseille, le 22 septembre, jour anniversaire de la fondation de la première République, aura des convives choisis.

M. Louis Blanc a promis de s'y rendre. Ont également adhéré MM. Tolain, Challemel-Lacour, sénateurs ; Madier-Montjau, Talandier, Barodet, Raspail fils, tout le dessus du panier enfin, car M. Gambetta n'est plus que de la piquette sans couleur.

Tandis que les républicains, nos maîtres, demandent que toutes les fonctions électives soient rétribuées, un mouvement en sens inverse se produit dans l'opinion, et l'on parle de pétitionner pour condamner les fonctions législatives à la gratuité. Plusieurs journaux publient, à ce sujet, la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

« J'ai l'honneur de vous adresser cette toute petite lettre, dont vous ferez l'usage qui vous semblera le plus opportun. Je l'avoue, toutefois, ce serait pour moi un bien sensible plaisir de la voir dans les colonnes de votre estimable journal, que j'aime tant et que je lis, chaque soir, avec un si grand bonheur, après les rudes travaux de la journée. A la campagne, comme ailleurs, on a besoin de quelque rafraîchissement, surtout à l'époque où nous sommes.

« J'ai entendu dire (vous devez savoir si c'est vrai), et souvent même encore on répète autour de moi que le Trésor public a fait naufrage à la date du fameux 4 septembre, et que depuis cette sombre catastrophe on ne sait quel moyen prendre pour remplir de nouveau la caisse qui a été vidée. Je suis très-porté à croire qu'il en est ainsi, vu qu'on ne parle en ce moment que de réduction ou d'abolition des budgets de tous genres : budget de l'armée, budget de la marine, budget des cultes, budget des aumôniers militaires, budget des écoles. Pardon, je me trompe pour ce dernier, car il paraît qu'il est question de l'augmenter, et même de beaucoup, afin que l'enseignement soit gratuit et peut-être aussi obligatoire, ce qui m'imposera la triste et bien injuste nécessité de payer deux fois, au lieu d'une, l'éducation de mes nombreux enfants...

« Il est encore un budget dont on ne parle pas, et dont la suppression, bien désirable à mon avis, produirait cependant une ressource sérieuse pour le gouvernement : c'est le budget des députés de l'Assemblée nationale. N'est-ce donc point assez de l'honneur si considérable d'avoir sa place aux premiers rangs de la société française ? Il en est tant qui achèteraient bien cher cette gloire

tous les regards ; ses frères eux-mêmes, qui naguère ne pouvaient se défendre à son égard d'un certain sentiment de jalousie, furent émus de le voir accomplir si docilement une tâche qui lui semblait si difficile, et dès qu'ils se trouvaient seuls avec lui, loin des regards de leur père, ils l'engageaient à quitter son lourd instrument de travail et à se reposer, lui promettant de faire entre eux, par un surcroît d'efforts, la besogne qui lui était assignée.

Paul était d'ailleurs d'une constitution délicate qui ne lui permettait pas de rester plusieurs heures comme eux courbé sur le sol.

Il cédait à ses affectueuses instances, s'asseyait sur un tertre de gazon au flanc du coteau, en face de ces magnifiques bassins de verdure, de ces majestueux remparts de roc qui entourent les délicieuses vallées de Montier, et passait une partie de sa journée à regarder et à rêver.

Le soir, auprès du foyer de famille, il restait la tête appuyée sur ses mains, écoutant en silence les traditions populaires du village, racontées par quelque bonne vieille femme, et s'élançant, par la pensée, dans les châteaux fabuleux, dans le monde magique dont ces traditions dépeignaient naïvement les merveilles.

La vovivre surtout occupait souvent son esprit, la vovivre avec ce trésor inappréciable qu'elle portait au front, avec toutes les idées de bonheur qui

exceptionnelle !... Ah ! que n'ai-je le pouvoir d'un législateur absolu dans cette question !

« J'établirais immédiatement ce mince, mais très-gracieux article : Au plus offrant ! On retire des sommes extra-fabuleuses de tant d'autres choses qui sont loin de valoir la brillante prérogative de parler pour toute la République française du haut de la tribune nationale !! Quelle poésie dans cet honneur !

« J'ose donc, monsieur le rédacteur, vous proposer un pétitionnement pour la gratuité de la députation à l'Assemblée nationale. Et, dans cette hypothèse, si glorieuse pour notre chère République, vous pourrez compter sur ma signature, qui sera suivie de celle de beaucoup d'autres. N'a-t-on pas dit de tout temps dans notre beau pays de France : Tout pour l'honneur !!

« Daignez agréer, monsieur le rédacteur, l'hommage de mes sentiments respectueux et reconnaissants.

« Un de vos lecteurs assidus, père de famille, P. S. »

LE MOIS DE SEPTEMBRE.

Le mois de septembre est le mois des anniversaires. Les républicains qui envient aux catholiques la splendide magnificence des fêtes de l'Eglise, ont cherché dans le mois de septembre une date qui leur permit d'établir une fête nationale. Les dates célèbres ne manquent pas dans ce mois qui rappelle tant de faits révolutionnaires.

Les plus honteux de ces faits nous ont été rappelés par les 2 et 3 septembre.

En 1792, des prêtres, des vieillards, des femmes, des enfants furent impitoyablement massacrés ; nous n'avons pas à retracer ici le récit des horreurs accomplies aux Carmes, à l'Abbaye, à la Salpêtrière, à Bicêtre. Tant de honte, de sang et de boue furent jetés pendant cinq jours à la face de la France, que les républicains devraient être les premiers à pleurer les crimes de leurs pères. Ils devraient nous prouver par leur désaveu formel que la République actuelle répudie les scélératesses de son aînée. Ils n'en sont pas là, cependant, et un journal républicain présente une justification de ces épouvantables massacres. Dans le Bien public, le citoyen Nadar, jadis photographe, ose écrire :

« Quoi ? l'ennemi à trois jours de Paris, et l'ennemi dans Paris ! Et la générale battait, et les cloches sonnaient, et le canon d'alarme retentissait, et pendant que nous allions combattre au dehors, fallait-il donc laisser à ceux-là (les prisonniers) derrière nous la capitale abandonnée ?

« Alors, comme il n'y avait plus ni châtiement, ni tribunal, ni juges, ni justice, ni rien, — rien que la nécessité suprême de sauver la patrie en écrasant nos ennemis jusqu'au dernier, on est entré chez les beaux chanteurs derrière les grilles...

« — Et voilà ce qui explique, jeune homme, comment on massacra les « pauvres gens » dans les prisons à certains mois de septembre !...

« 1,480 individus, en tout, furent tués dans les vingt-quatre heures, en septem-

s'attachaient à une telle conquête, et qui devaient naturellement séduire l'imagination d'un jeune homme.

La nuit, il voyait reluire l'escarboucle féérique dans ses songes, et le matin, en s'en allant dans les champs, il la cherchait aux bords de la Loue.

A force d'entretenir ce rêve dans son imagination, il lui donna la puissance d'une pensée constante, impérieuse. Il finit par se persuader qu'il parviendrait quelque jour à s'emparer de l'escarboucle précieuse, et il y parvint.

Un soir d'automne, on ne sait comment, il arriva juste à l'endroit où la vovivre se baignait dans les flots de la rivière, vit le diamant qui étincelait dans la mousse, s'en empara et s'enfuit tout éperdu.

A peine avait-il saisi l'escarboucle qu'on entendit un cri lamentable, sans doute le cri de la pauvre vovivre aveugle.

Un instant ce gémissement profond l'attendrit ; il s'arrêta et se retourna, dominé par un sentiment de compassion ; mais ce souhait qui l'avait si longtemps occupé, ce désir ardent de posséder la pierre précieuse, l'entraîna de nouveau.

Il rentra tout haletant et effaré sous le toit paternel, et courut s'enfermer dans sa chambre.

Sa mère inquiète vint frapper à sa porte : il fit semblant de dormir ; mais il ne dormait pas.

Il tenait entre ses mains l'escarboucle, et ne se lassait pas de la contempler ; et à mesure qu'il la

bre 1792. Dans nos discordes civiles, nous avons depuis vu tuer et bien plus...

Il se trouve donc aujourd'hui des républicains moins scrupuleux que les révolutionnaires qui laissèrent s'accomplir ces effreuses boucheries. « Douleur et sang », disait Tallien ; « événements sanglants », avouait Marat ; « Journées sanglantes », dit Danton, bon citoyen à gémi. »

Danton et Marat, qui gémissaient sur les crimes de la Terreur, étaient-ils bien innocents du sang versé ? Ce n'est pas probable ; mais l'indignation causée par ces attentats était si grande que le cynisme, ne purent s'empêcher de louer les assassins qu'ils avaient peut-être payés. Aujourd'hui le Bien public ne dit pas, il transforme le crime en nécessité patriotique.

Pendant que certains républicains ne regardent pas du 2 septembre 1792, il y a des bonapartistes qui exaltent le 2 septembre 1870. Ils l'appellent une « journée de gloire » et naturellement c'est Napoléon III qui en est le « héros. »

Triste héros qui remit au roi de Prusse son épée vierge du sang ennemi et tenta vainement une armée française de 80,000 hommes. L'Empire s'effondra du coup et personne, pas même ses amis les plus dévoués, ne songea à prendre sa défense. Ce qui relèvent la tête si haut aujourd'hui, c'est d'être alors un silence complet ; jamais on n'avait vu un gouvernement disparaître d'un tel abandon.

Au 4 septembre, les républicains firent une révolution sans péril aucun ; en présence de l'ennemi, ils désorganisèrent les services publics et accrurent un désordre qui n'était déjà que trop grand. Ils devraient bien se réjouir au souvenir du 4 septembre, « il y avait aux portes de Sedan de leurs armes, parqués comme un troupeau, insultés ou frappés par les sentinelles prussiennes, mourant de faim, forcés de carteler les cadavres pour boire dans la Merne. Humiliés, navrés, éperdus, pleins de rage et de honte, ils regardaient avec terreur les routes de l'Allemagne par où le vainqueur allait les trainer en prison. » C'est en France n'a pas le cœur à la joie, quand on songe au supplice qu'enduraient ce jour-là 80,000 de ses enfants.

Le 18 septembre 1860, une armée piémontaise, entrée sans déclaration de guerre sur le territoire pontifical, écrasait à Castellardo la petite armée du Pape, commandée par un des plus illustres généraux de France et comptant dans ses rangs l'élite de la jeunesse française. Une armée française immobile à Rome assistait, en vertu des dres de Napoléon III, à cette infamie, et les républicains battaient des mains.

Le général piémontais qui commandait cette triste expédition, insultait l'héroïque Lamoricière et les généraux Français ses ordres ; aujourd'hui, ce même général

contemplant, il sentait s'éveiller en lui des idées impétueuses, des visions étranges, qu'il n'avait jamais pressenties.

Aux rayons éblouissants de l'escarboucle, croyait voir s'ouvrir devant lui un nouveau monde étincelant d'or et de pierreries, et peuplé de créatures idéales qui chantaient et chantaient sous le ciel d'azur éclairé par d'innombrables soleils.

Il entendait encore résonner dans son oreille voix désolée de la vovivre ; mais il avait déjà l'oreille aux tendres accents de sa mère, il entendait l'oreille encore aux lamentations de la malheureuse vovivre, se jeta sur son lit, et poursuivant l'endormi, à demi éveillé, ses songes fantastiques.

(La suite au prochain numéro.)

Un président de chambre et un avocat font l'ouverture ensemble.

Un lièvre bondit devant eux.

Le président l'ajuste et s'écrie :

— Condamné !...

Le coup part, — et l'animal, manquant de toutes pattes...

— Oh ! fait l'avocat, jugement par défaut !

est ambassadeur d'Italie auprès de la République française.

Le 20 septembre 1870, les Piémontais, déchirant un traité conclu avec la France, forcèrent à coups de canon les portes de la Ville Eternelle et achevèrent la spoliation du chef de l'Eglise, spoliation commencée sous les auspices de la France. L'ambassadeur français, M. Sénart, loin de protester contre la violation du traité, alla féliciter le roi Victor-Emmanuel d'avoir consommé l'œuvre d'iniquité.

Le 22 septembre 1792 fut proclamée, malgré la minorité des votants, la République française. Cette République, enfantée dans le sang le 10 août, eut une existence digne d'une semblable origine; et la Terreur couvrit la France de deuil et de ruines.

Toutes ces dates sont à divers titres chères aux révolutionnaires, toutes sont marquées par des désastres pour la France. Ce même mois de septembre réserve aux honnêtes gens une consolation: le 29 septembre vit naître celui qu'ils considèrent comme étant destiné à mettre un terme aux maux de la Révolution. Henri de Bourbon est né le 29, jour de la fête de Saint-Michel, patron de la France.

PROGRAMME DE L'ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES.

Ce programme est contenu dans la note suivante, publiée par le P. Marquigny à la suite des rapports de Reims et de Lille:

« L'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, dit-il, est une société constituée en France avec l'approbation du Saint-Père et sous l'autorité de l'Eglise, dans le but de rétablir l'harmonie entre les classes industrielles par l'association des patrons avec les ouvriers en corporations chrétiennes.

Elle tend à ses fins en formant successivement dans les milieux industriels une série d'associations locales, qui sont le comité, le cercle et la corporation.

Les comités institués en premier lieu par l'Œuvre des cercles sont des associations religieuses entre hommes de la classe élevée, formée par un acte public d'adhésion aux enseignements du Saint-Siège et de dévouement aux constitutions de l'Œuvre, dans le but de créer et de maintenir des associations ouvrières catholiques.

Les cercles d'ouvriers, créés par les comités de l'Œuvre, sont des associations catholiques entre hommes de la classe ouvrière, recrutés, gouvernés et administrés par un conseil élu parmi les sociétaires, sous la présidence d'un directeur délégué par le comité pour y maintenir l'esprit de l'Œuvre et pour les préparer à devenir des centres de corporation.

Les corporations, préparées de la sorte par l'Œuvre des cercles, seront des associations chrétiennes entre familles industrielles tenant au cercle par leur chef, gouvernées et administrées par un conseil élu de patrons et d'ouvriers, dans un but d'assistance mutuelle et d'avantages économiques.

L'influence des mœurs chrétiennes, florissant en ces corporations sous l'action des confréries qui en sont l'âme, ramènera les coutumes chrétiennes dans les bases générales du contrat industriel sans en détruire la liberté commerciale, et finalement favorisera l'établissement d'institutions et de lois chrétiennes.

L'Œuvre des cercles se propose d'obtenir ainsi pour la famille ouvrière: le repos du dimanche et la modération du travail journalier qui lui sont nécessaires pour goûter ses joies intimes, la dignité, l'aisance et la stabilité du foyer qui favorisent sa fécondité, l'éducation chrétienne, l'instruction générale et professionnelle qui forment ses enfants, l'épargne et l'assistance qui assurent le sort de ses vieillards; en un mot, les bienfaits d'une civilisation appuyée également pour toutes les conditions sur la religion, la famille et la propriété.

Dans le même temps, l'Œuvre, en facilitant aux chefs d'industrie la pratique des devoirs de la paternité sociale, leur fera retrouver le dévouement au lieu de l'antagonisme des ouvriers, la facilité dans les relations industrielles avec eux, et dès lors la sécurité pour les entreprises fondées sur leur concours, enfin une influence légitime, par l'autorité morale qui accompagne l'exercice de la puissance dans une société prospère.

Ainsi sera rétablie la paix sociale, *par in Christo!*

Certes, on ne dira pas de ce programme qu'il laisse de côté, ne la pouvant point résoudre, une seule des faces de la question sociale. Il considère les intérêts de l'ouvrier, mais il n'oublie pas les droits des patrons.

Etranger.

Événements d'Orient.

Une dépêche fort laconique nous annonçait hier l'occupation d'Alexinatz. Les Turcs seraient entrés sans coup férir dans cette ville abandonnée par les Serbes.

Aujourd'hui nous n'avons aucun détail; rien ne confirme la nouvelle, mais aussi rien ne la dément. Nous l'acceptons comme vraisemblable après la perte de la grande bataille livrée sous les murs de cette ville.

On s'attendait du reste à ce résultat, car en grande partie la population avait fui, les blessés avaient été transportés en arrière, et les Turcs n'ont dû trouver qu'une ville déserte. La terreur qu'ils inspirent change tout en solitude devant eux.

Tcherniaeff s'était replié sur Deligrad après la bataille du 4^{er} septembre; mais ce n'est pas sur ce point, semble-t-il, qu'il a résolu d'attendre une fois encore l'ennemi. Il fait fortifier activement par des redoutes les positions qui environnent Tchupria, ville importante au point de vue stratégique, puisqu'elle est à cheval sur la grande route qui va d'Alexinatz à Belgrade.

Si les Turcs avancent, ils rencontreront là le général en chef de l'armée serbe qui paraît vouloir tenter un dernier effort pour arrêter l'invasion qui menace la Serbie.

Hier se sont répandus dans Paris des bruits alarmants qui faisaient craindre pour la paix générale. On parlait vaguement de dispositions belliqueuses en Russie, d'armements considérables, de concentrations de troupes.

Toutes ces alarmes sont exagérées ou du moins prématurées. On sait depuis longtemps que la Russie, prévoyant des événements graves en Orient, fait des préparatifs militaires, et masse sur les frontières de la Bessarabie plusieurs corps d'armée. L'Autriche, de son côté, occupe fortement par des concentrations de troupes toutes les frontières de la Hongrie. Mais enfin ces précautions sont naturelles en présence de ce qui se passe en Orient, et en prévision aussi, il faut le dire, de ce qui peut arriver.

Tout est précaire à cette heure, par suite des événements d'Orient. Ce pays des coups de théâtre subits peut mettre d'un moment à l'autre l'Europe dans la nécessité d'intervenir, et on ne peut nier que les puissances voisines ne se tiennent prêtes à toutes les éventualités.

Mais il ne faut pas encore s'alarmer outre mesure de ces préparatifs qui commandent la prudence à chaque gouvernement. La paix peut encore être conservée si la diplomatie réussit dans son action à Constantinople, si le Divan veut entendre raison, si aucune puissance intéressée à un conflit ne vient brouiller les cartes. Il faut attendre pour en juger la réponse de la Porte aux ouvertures de médiation faites par le corps diplomatique.

Evidemment, la situation est très-grave, nous l'avons dit depuis longtemps, dès que nous avons vu soulever la question orientale. Mais enfin les dangers d'une guerre européenne peuvent encore être conjurés; nous croyons qu'on s'alarme trop tôt des préparatifs militaires faits par la Russie et par l'Autriche, et qu'on doit accueillir avec réserve les nouvelles inquiétantes mises trop légèrement en circulation.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Engagements conditionnels d'un an.

EXAMENS.

Les examens des jeunes gens qui se sont fait inscrire à la Préfecture de Maine-et-Loire en vue de leur admission au volontariat d'un an, commenceront le lundi 18 septembre prochain.

Ils auront lieu à Angers, dans une des salles de la Préfecture, ledit jour, à neuf heures très-précises du matin.

La première épreuve est une dictée française faite à tous les candidats réunis. Il importe donc que les jeunes gens soient

exactement rendus à la Préfecture à l'heure fixée.

Comme il est essentiel qu'aucune substitution de personnes ne puisse être effectuée, les jeunes gens inscrits auront soin de se munir de toutes les pièces propres à établir leur identité.

La liste des jeunes gens appelés à subir à Angers les examens prescrits par l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872, contient 93 noms: 44 pour l'agriculture, 44 pour le commerce et 8 pour l'industrie.

Dans ces chiffres, l'arrondissement de Saumur est représenté par 28 noms, savoir: agriculture 18, commerce 9, industrie 1. Nous les donnons ci-après avec la profession et la résidence de chacun des jeunes gens inscrits.

Agriculture.

René-Jean Baleine, cultivateur à Martigné-Briand.

Paul Touret, cultivateur à Martigné-Briand.

André Fremin, cultivateur à Montfort.

Paul Rioche, cultivateur à Dampierre.

Jules Billy, cultivateur au Vaudelnay-Rillé.

Adrien Buzard, cultivateur à Saint-Cyr-en-Bourg.

Camille-Henri Gendron, étudiant à Saumur.

François Marquet, étudiant à Douces.

Edouard Monnot, cultivateur à Montilliers.

Casimir Chailloux, marchand de porcs à Vihiers.

François Turpault, cultivateur au Voide.

René Jaudouin, cultivateur à Saint-Georges-Châtellais.

Louis Quelin, cultivateur à Allonnes.

Léon-Pierre-Henri Epagneul, cultivateur à Allonnes.

Amand-Louis Fontaine, cultivateur à Villebernier.

Eugène-Gabriel Poehon, étudiant à Vihiers.

Maurice-Etienne-Jules Chapin, étudiant à Saumur.

Albert-Georges-Clément Rousse, étudiant à Varennes.

Commerce.

Jules Goubirard, épicier à Doué.

Frédéric-Henri Renier, clerc d'huissier aux Roisiers.

Georges-Louis Girard, relieur à Saumur.

Gaston-Louis Renard, employé de commerce à Saumur.

Henri-Joseph Choyer, employé de commerce à Saumur.

René-Auguste Canard, boucher à Saint-Clément-des-Levés.

Marie-Auguste Grillault (dit Laroche), voyageur de commerce à Saumur.

Jules-Joseph Turpault, épicier-cirier à Vihiers.

Antoine Bomel, employé de la poste à Saumur.

Industrie.

Alexis-Pierre Fréteillère, maréchal-ferrant à Coron.

Théâtres d'Angers et de Saumur.

Vers la fin de ce mois auront lieu, à Angers, au Grand-Théâtre et au Cirque, les débuts de la nouvelle troupe (opéra-comique, drame, comédie et vaudeville) dirigée par M. Chavannes. Comme les années précédentes, Saumur profitera de ce voisinage et aura chaque semaine une représentation de drame ou d'opéra; la première aura lieu le lundi 9 octobre.

Après-demain dimanche, courses et fêtes à Beaupreau.

FÊTES DE THOUARS.

Dimanche prochain, 10 septembre, à l'occasion du concours agricole, il y aura, à Thouars, un grand festival donné par les sociétés philharmoniques de Bressuire, Chinon, Loudun, Thouars, Doué, et l'orphéon de Breloux.

En outre de la réception des sociétés musicales, des concerts de la journée et du festival, le programme comprend une série de divertissements. Le soir, illuminations, feu d'artifice tiré par M. Vincent-Cesbron, grand bal à l'Hôtel-de-Ville, etc.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée délivrera, les samedi 9 et dimanche 10, à la gare de Saumur, des billets aller et retour pour Thouars avec une réduction de 40 pour cent sur les prix ordinaires. Ces billets seront valables pour le retour jusqu'au premier train du lundi.

On lit dans l'Union de la Sarthe:

La justice est à peu près fixée sur le crime d'Oizé. La déposition de Jérémy, accusant un nommé M..., de Mansigné, était une nouvelle histoire mensongère ajoutée à celle que ce précoce misérable avait faite à la gendarmerie.

M..., arrêté sur sa dénonciation, a été remis presque de suite en liberté.

Jérémy paraît abandonner le système de défense qu'il avait adopté jusqu'à ce jour, et entre dans la voie des aveux.

Il s'est reconnu seul coupable de l'assassinat du sieur Choquet, et, sur son indication, on a pu retrouver le hachereau avec

lequel il a tranché la tête et déchiqueté les membres de sa victime.

Ni les vêtements que Jérémy avait le jour du crime, ni son linge ne sont souillés de sang.

On présume que lorsqu'il s'est jeté sur Choquet, le jeune assassin — Jérémy n'a que 16 ans — était absolument nu.

Choquet, comme nous l'avons dit le premier jour, n'avait sur lui qu'une somme de 18 fr.

Jérémy s'en est emparé et les a employés à l'achat d'un fusil, dont il avait grande envie depuis longtemps.

C'est ce qui a mis la justice sur ses traces. L'action se poursuit.

On lit dans le Courrier de la Vienne:

Vendredi dernier 4^{er} septembre, la commune de Chénéché a été le théâtre d'un événement qui a vivement ému toute la contrée.

Le sieur Allard père, propriétaire en cette commune, veuf depuis plusieurs années, demeurant avec son fils, âgé de 24 ans, a frappé celui-ci de trois coups de fourche au moment où il rentrait chez lui, et cela avec l'aide et la complicité de sa servante.

Les coups ont été portés sur la tête et sur la poitrine, et les blessures sont d'une telle gravité qu'elles font craindre pour les jours de la victime.

Cet attentat contre nature aurait été, paraît-il, provoqué par les reproches incessants que le fils adressait à son père au sujet de leur servante qu'il accusait d'inconduite et qu'il voulait voir sortir de la maison. Le père refusait obstinément de s'en séparer.

Le sieur Allard et sa domestique ont été immédiatement arrêtés et écroués à la prison Poitiers.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme payable en septembre.

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY.

Assemblée et Foire de Saint-Lubin.

Le dimanche 17 septembre 1876.

Le Maire de la ville de Montreuil-Bellay prévient le public que, comme les années précédentes, la foire et l'assemblée de Saint-Lubin se tiendront sur la promenade du Mail.

Il y aura des jeux de toutes sortes: danses publiques gratuites, ballons grotesques, courses à ânes, feu d'artifice.

Comme d'habitude, les marchands étalagistes, forains et autres, trouveront de bonnes places à leur disposition, aide et protection.

CH. DE CAQUEBAY, maire.

Faits divers.

C'était au Père-Lachaise.

On conduisait à sa dernière demeure un personnage connu qui, de faillite en faillite, était arrivé à se constituer un magot respectable.

Le convoi était nombreux. Il y eut des discours.

Un assistant avait pris la parole:

— Adieu! disait-il d'une voix trempée de larmes, adieu, ô mon meilleur ami! Tu emportes avec toi dans la tombe les regrets de tous ceux qui ont eu le bonheur de te connaître; tu emportes avec toi...

— Ajoutez qu'il m'emporte cinquante beaux mille francs! exclama un pauvre diable que le regretté défunt avait ruiné.

Tableau.

La scène se passe dans l'un des casinos les mieux portés de la côte normande. On danse. L'aristocratie de la plage est au grand complet.

Un jeune clerc de... pharmacien, débarqué de Paris par le train de plaisir, s'approche de l'une des plus jolies et des plus élégantes danseuses, et sollicite humblement la faveur d'un quadrille.

La demoiselle commence par le toiser de la cravate blanche aux souliers vernis.

Puis ouvrant le carnet mignon sur lequel elle note les favoris:

— Monsieur, déclare-t-elle d'un air délibéré, j'ai l'habitude de ne danser qu'avec les personnes dont le nom est précédé de la particule... Qui dois-je inscrire?... monsieur?

— Peroxyde de Manganèse, mademoiselle.

Pour les articles non signés: P. GODWT.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Concours pour l'Ecole de Rome, Grand Prix de peinture : Priam venant demander à Achille le corps d'Hector, tableau de M. J. Wencker; portraits d'Eugène Fromentin et de Félicien David; événements d'Orient: orphelins bulgares recueillis en Serbie, professeurs bulgares réfugiés au quartier général serbe, l'infanterie serbe chargeant les Turcs à la bataille d'Alexinatz, ambulance établie dans une maison particulière à Belgrade, rixes entre des musulmans et des chrétiens à Constantinople; Philadelphie: Vue de Broad-Street, la cloche de l'indépendance, vente d'un journal centenaire. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une PRIME GRATUITE d'une valeur exceptionnelle : LE THEATRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes. — Abonnements : Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux.

APPEL AUX POETES.

Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1876. Douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demandez le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carranco, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — (Affranchir.)

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes d'ouvrages posthumes de X. Doudan, ayant pour titre : *Mélanges et Lettres*, M. Doudan, esprit de premier ordre, a été, après 1830, le chef de cabinet de M. le duc de Broglie et est demeuré jusqu'à la fin l'ami intime du grand ministre. Sa correspondance s'ouvre un peu avant la Révolution de juillet et ne se termine qu'après les événements de la Commune. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publication dont une remarquable introduction par M. le comte d'Haussonville et de précieuses notices par MM. de Sacy et Cuvillier-Floury rehaussent encore la valeur littéraire.

CREDIT GENERAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière* Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en com-

ballant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellanaud, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63.476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46.270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46.210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46.218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18.744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49.522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les

Discuits de Revalescière. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; de 1080 tasses, 120 fr. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMAN, rue Saint-Jean, n° 26. — M. TEXIER, M. NORMANDINE, M. BESSON, successeur de J. RUSSON, quai de Limoges, rue Saint-Jean, n° 26, place Vendôme, Paris. — Du Barry et C^o.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 20 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 47 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 —		7 — 30 — soir.	
12 — 30 — soir.		3 — 39 —	
6 — 20 —		11 — 18 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 SEPTEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . .	71	70	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	758	75	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	713	75	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	101	50	»	Crédit Mobilier.	207	50	10	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	630	»	»
5 % jouiss. novembre.	105	93	»	Crédit foncier d'Autriche . . .	485	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	600	»	3 75
Obligations du Trésor, t. payé.	490	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	423	75	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228	»	»	Est, jouissance nov.	635	»	8 75	Orléans.	331	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	1020	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	330	»	»
— 1865, 4 %	514	50	»	Midi, jouissance juillet.	781	»	»	Est.	328	»	»
— 1869, 3 %	380	»	»	Nord, jouissance juillet.	1290	»	»	Nord.	335	»	»
— 1871, 3 %	365	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	1090	»	»	Ouest.	330	»	»
— 1875, 4 %	498	50	»	Yendée, 350 fr. p. jouiss. juill.	700	»	1 25	Midi.	328	50	»
Banque de France, j. juillet. . . .	3740	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	1400	»	1 25	Deux-Charentes.	320	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	700	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	23	50	»	Vendée.	298	50	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	383	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	315	»	»	Canal de Suez.	538	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	335	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	757	50	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS-GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — (arrivé à Angers)	
9 — 1 — omnibus-mixte.	
1 — 37 — soir, omnibus-mixte.	
4 — 10 — omnibus-mixte.	
7 — 17 — omnibus-mixte.	
10 — 37 — omnibus-mixte.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 20 — omnibus.	
9 — 41 — omnibus.	
12 — 38 — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — omnibus-mixte.	
10 — 28 — omnibus-mixte.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43.

Etudes de M^e MAURICE, avoué à Chalon, et de M^e ROBIN, notaire à Richelieu (Indre-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le lundi 11 septembre 1876, heure de midi.

En l'étude de M^e ROBIN, notaire à Richelieu,

LE CHATEAU DE BACHÉ ET SES DÉPENDANCES

Sis commune d'Assay (Indre-et-Loire), et, par extension, en celles de Pouant et Céaux (Vienne).

Elles consistent en

ONZE FERMES

Contenance totale : 421 hectares 56 ares 78 centiares.

Mise à prix : 370.000 francs.

On adjugera sur une seule enchère.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 17 septembre 1876, à midi, en l'étude.

1^o UNE MAISON, située à Saumur, Grand'Rue, n° 24, autrefois 26, élevée sur caves, un rez-de-chaussée, deux étages, mansarde et grenier, joignant MM. Druet et Hurlault ;
2^o UNE PORTION DE MAISON, rue de Gratigny, n° 9.
Voir les placards affichés.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (439)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 17 septembre 1876, à midi, en l'étude.

A VENDRE MAISON
A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 35.
Avec grand magasin, écurie, cour, remise, caves en roc.
S'adresser audit notaire. (384)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

En totalité ou par parties,

UNE

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

Etude de M^e JULES DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

A VENDRE

UNE MAISON DE CAMPAGNE

Très-agréablement située,

Voisine de la Loire et à 500 mètres de la station de Saint-Clément-des-Levés.

Vastes jardins, charmilles et réserves;

Cours, écuries, remises et bâtiments de servitudes de toute sorte.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire. (424)

Etude de M^e JULES DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1877,

LA FERME

DE LA GAGNERIE

Située commune de Saint-Clément-des-Levés.

Actuellement exploitée par le sieur Chevêr-Haubault, d'une contenance de 7 hectares 99 ares 5 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e DEGREZ. (425)

A VENDRE

UN CHIEN DANOIS

Bien dressé.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE DEMANDE UN EMPLOI; l'homme comme jardinier ou autres fonctions, la femme comme cuisinière ou femme de chambre. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

LA CHASSE

est expressément réservée sur la propriété de la **Bibardière**, communes d'Allonnes et de Vivy. (432)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.



CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. Dans la province, les recouvrements se font par mandats de poste tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par *Gustave Doré*, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Évangiles. Grandes illustrations de *Bida*, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par *Malte-Brun* fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causas célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par *C. Sauvageot*, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 120 fr.
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8^o. 42 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DEROY, LANTIER, LEBLANC, ETC.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéra, Morceaux détachés d'Opéra, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par *Moscheles*, *Beethoven*, *Mozart*, *Weber*, *Haydn*, *Clementi*, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.

LETTRES

SUR

LE BEAU EN LITTÉRATURE

SUIVIES D'UNE

ETUDE SUR LE GRAND CORNELLE

Par M. l'abbé MERTY.

Curé de Saint-Pierre de Saumur; ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.

2^e ÉDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE.

1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le